



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veuves

Question écrite n° 10446

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite de revaloriser les prestations de l'assurance veuvage. En effet, la personne veuve, avec ou sans enfant, eprouve de plus en plus de difficulte a envisager sa reinsertion dans la vie professionnelle en raison notamment de la restriction du marche de l'emploi. Par ailleurs, le caractere degressif de l'allocation veuvage est de nature a acclereler le denuement financier des interesses et accentue la necessite de revaloriser les prestations servies aux femmes en situation d'isolement. Dans le cadre de la preparation de la loi cadre qui possede l'ambition de definir une politique globale de la famille, elle lui demande s'il est dans ses intentions de porter a 60 p. 100 le taux de la pension de reversion, afin de repondre de maniere significative aux difficultes financieres que rencontrent les personnes veuves.

Texte de la réponse

La loi du 17 juillet 1980 (art. L. 356-1 et suivants du code securite sociale) instituant une assurance veuvage au profit des conjoints survivants ayant, ou ayant eu, des charges de famille a permis le renforcement de la protection sociale des assures, notamment des femmes en situation d'isolement, et constitue une etape dans l'etablissement du statut social de la mere de famille. Par ailleurs, le Gouvernement ne meconnait pas les problemes qui se posent aux personnes veuves. Des etudes sont en cours, tendant a la presentation par le Gouvernement, d'une loi cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille et de proposer des mesures propres a ameliorer la vie des familles dans ses multiples aspects et de renforcer ainsi la cohesion de notre societe. C'est dans ce cadre que les problemes relatifs a l'assurance veuvage, seront susceptibles d'etre examines, a commencer par la possibilite de porter le taux des pensions de reversion au-dela de 52 p. 100.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10446

Rubrique : Veuvage

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 311

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 877